

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24404225

Déposé
06-06-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0783494239

Nom(en entier) : **YNIOS Pharma**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chemin de l'Yerne(VER) 6C
: 4537 Verlaine**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS, DIVERS

Il résulte d'un acte reçu par le Notaire David REMY, à Fernelmont, le 19 mars 2024, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée **YNIOS Pharma**, société à responsabilité limitée, RPM – TVA BE 0783.494.239, ayant son siège à 4537 Verlaine, Chemin de l'Yerne, 6C, constituée par suite d'un acte reçu par le notaire David REMY, instrumentant, le 14 mars 2022, publié, par extrait, aux Annexes du Moniteur Belge en date du 18 mars 2022 sous le numéro 22318105, a pris les résolutions suivantes :

« ...

Première résolution : Augmentation du nombre d'actions

L'assemblée générale expose avoir procédé, d'une part, à une souscription d'actions au bénéfice de ses actionnaires conformément au droit de priorité statutaire de l'entreprise, auprès d'un partenaire certifié et, d'autre part, à une levée de fonds auprès d'investisseurs privés.

Conformément à l'accord pris avec ces différentes parties, l'assemblée déclare vouloir remplacer les 5.775.000 actions existantes en 5.985.300 actions, lesquelles seraient réparties en :

- 5.370.000 actions de catégorie A (FONDATEURS) ;
- 112.600 actions de catégorie B1 (SPREDS FINANCE Tax Shelter) ;
- 387.400 actions de catégorie B2 (PRIVES Tax Shelter) ;
- 2.700 actions de catégorie B3 (SPREDS FINANCE Normal) ;
- 112.600 actions de catégorie B4. (PRIVES Normal).

Deuxième résolution : créations de nouvelles actions et de nouvelles catégorie d'actions

L'assemblée générale décide de créer :

- 7.600 actions nouvelles de catégorie B1 ;
- 87.400 actions nouvelles de catégorie B2 ;
- Deux nouvelles catégories d'actions, étant les catégories B3 et B4, lesquelles comprendraient respectivement 2.700 actions pour la catégorie B3 et 112.600 actions pour la catégorie B4.

Les actions à créer de catégorie B3 seront destinées à être souscrites par un partenaire certifié et les actions à créer de catégorie B4 seront destinées, quant à elle, à être souscrites pas des investisseurs privés.

Troisième résolution : Souscription des nouvelles actions B1 et B2

En suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'offrir à la souscription :

- 7.600 nouvelles actions de catégorie B1 au prix de 7.600 euros ;
- 87.400 nouvelles actions de catégorie B2 au prix de 87.400 euros.

Conformément à l'article 7 des statuts, l'assemblée appelle les actionnaires actuels, qui interviennent et précisent :

- avoir parfaite connaissance de la présente souscription, du délai d'exercice de la souscription, des informations financières et comptables de l'opération et des conséquences financières résultant de la renonciation au droit de préférence au profit du souscripteur ci-après désigné ;

- renoncer au droit de souscription préférentiel prévu à l'article 7 des statuts.
Aux présentes interviennent :

- le partenaire certifié, étant la société anonyme « SPREDS FINANCE », TVA BE 0538.839.354 RPM Bruxelles, précitée, représentée comme dit est, en vertu d'une procuration sous signature privée datée du 15 mars 2024, qui restera ciannexée, laquelle société déclare, par son représentant prénommé, avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et souscrire les 7.600 nouvelles actions de catégorie B1, au prix de 7.600 euros ;

- l'investisseur privé, étant Monsieur Pascal VAN HOOVE, précité et représenté comme dit est, lequel, par son représentant prénommé, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et souscrire 87.400 actions nouvelles de catégorie B2, au prix de 87.400 euros.

Les souscripteurs et tous les membres de l'assemblée générale reconnaissent, que la totalité des parts ainsi souscrites est entièrement libérée par des versements en espèces effectués, ainsi qu'ils le déclarent, sur le compte bloqué BE71 7320 6592 3069 ouvert auprès de CBC Banque.

Il est ici précisé par l'assemblée que :

- la société « SPREDS FINANCE » fait son investissement en bénéficiant d'un avantage fiscal du type « Tax Shelter startup » et qu'elle est titulaire de la totalité des actions de catégorie B1 nouvellement souscrites ;

- Monsieur Pascal VAN HOVE fait son investissement, soit une somme totale de 87.400 euros, sous le régime du « Tax Shelter » ;

- que les montants ainsi versés doivent être considérés comme disponibles sur le plan comptable.

Quatrième résolution : Souscription des nouvelles actions B3 et B4

L'assemblée générale offre à la souscription :

- 2.700 actions nouvelles de catégorie B3 (SPREDS FINANCE Normal) ;
- 112.600 actions nouvelles de catégorie B4 (PRIVES Normal).

Conformément à l'article 7 des statuts, l'assemblée appelle les actionnaires actuels, qui interviennent et précisent :

- avoir parfaite connaissance de la présente souscription, du délai d'exercice de la souscription, des informations financières et comptables de l'opération et des conséquences financières résultant de la renonciation au droit de préférence au profit du souscripteur ci-après désigné ;
- renoncer au droit de souscription préférentiel prévu à l'article 7 des statuts.

Aux présentes interviennent :

- la société anonyme « SPREDS FINANCE », précitée, en qualité de partenaire certifié, représentée comme dit est, laquelle, par son représentant prénommé, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et souscrire les 2.700 nouvelles actions de catégorie B3, au prix de 2.700 euros ;

- Monsieur Pascal VAN HOOVE, précité, au titre d'investisseur privé, représenté comme dit est, lequel, par son représentant prénommé, déclare, avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et souscrire les 87.600 actions nouvelles de catégorie B4, au prix de 87.600 euros.

- Madame Ilse DE GROOTE, précitée, au titre d'investisseur privé, représenté comme dit est, lequel, par son représentant prénommé, déclare, avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et souscrire les 25.000 actions nouvelles de catégorie B4, au prix de 25.000 euros

Les souscripteurs et tous les membres de l'assemblée générale reconnaissent, que la totalité des actions nouvelles de catégories B3 et B4 ainsi souscrites, est entièrement libérée par des versements en espèces effectués, ainsi qu'ils le déclarent, sur le compte bloqué BE71 7320 6592 3069 ouvert auprès de CBC Banque.

Il est ici précisé que les montants ainsi versés doivent être considérés comme disponibles sur le plan comptable.

Cinquième résolution : Modification des statuts

En suite de la seconde résolution du présent procès-verbal, l'assemblée décide de remplacer le texte de l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« Article 5. Apports

En rémunération des apports, 5.980.300 actions ont été émises, réparties en 5 catégories :

- 5.370.000 actions de catégorie A; (FONDATEURS) ;

- 112.600 actions de catégorie B1; (SPREDS FINANCE Tax Shelter) ;
- 387.400 actions de catégorie B2 (PRIVES Tax Shelter) ;
- 2.700 actions de catégorie B3 (SPREDS FINANCE Normal) ;
- 112.600 actions de catégorie B4 (PRIVES Normal).

Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.
»

Sixième résolution : Mission

L'assemblée générale décide de donner mission au notaire REMY, instrumentant, d'établir et de signer la coordination des statuts, laquelle sera établie en suite des résolutions qui précèdent et d'assurer son dépôt au dossier de la société au greffe du tribunal de l'entreprise compétent... »

Pour extrait conforme.

David REMY

Notaire à Fernelmont

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2024 - Annexes du Moniteur belge